Rachat d'ASN par l'État : Une victoire pour la souveraineté française ?

Category: 2020-2030, Actualités, Souveraineté

14 novembre 2024



Suite à la promesse d'achat signée en juin dernier, l'actuel ministre de l'Économie, Antoine Armand, est en déplacement ce mardi 5 novembre sur le site d'Alcatel Submarine Networks de Calais. Il est prévu d'acter le rachat de 80 % du capital de l'entreprise.

Commentaire AASSDN: La souveraineté numérique se joue dans 3 domaines: le cloud, le software et le hardware. Ce dernier est celui des infrastructures commençant par les serveurs dans les datacenters reliés par des câbles de fibres optiques à travers le monde et se terminant en périphérie par tous les appareils connectés. Les câbles intercontinentaux, avec leur énorme potentiel de développement futur, sont donc essentiels. Leur pose en mer repose sur des technologies complexes maitrisées par un tout petit nombre d'entreprises. En reprenant le contrôle d'ASN l'Etat retrouve une souveraineté partielle dans un domaine dominé jusqu'ici par les grands opérateurs mondiaux.

Leader européen des câbles sous-marins

Estimée à 100 millions d'euros, l'opération sera financée via l'Agence des participations de l'État alors que la valorisation totale d'*Alcatel Submarine Networks* (ASN) de Calais s'élèverait

à 350 millions d'euros. *Nokia*, géant finlandais des télécommunications, conserve 20 % de ses parts dans l'entreprise. Actuellement, <u>ASN aurait posé plus de 800 000 kilomètres de câbles</u> dans les fonds marins, avec une croissance attendue à 10 % de plus par an jusqu'en 2032.

Ce rachat représente un investissement rentable pour l'État français. Avec un chiffre d'affaires d'un milliard d'euros, l'idée est que ce chiffre double, <u>voire triple dans les prochaines années</u>. D'autant plus que l'entreprise est un des leaders mondiaux du secteur des câbles sous-marins, au côté de l'américain *SubCom* et du japonais NEC.

Retour sous pavillon français?

Ce rachat marque le retour sous pavillon français d'une entreprise qui œuvre dans un secteur particulièrement stratégique. En 2015, *Alcatel-Lucent*, ancien nom d'ASN, avait été <u>acquis par le géant finlandais des télécommunications *Nokia*</u>, alors que sa division *Submarine Networks* était alors numéro 1 du secteur des câbles sous-marins.

Depuis, l'État français a multiplié les tentatives pour reprendre le contrôle de l'entreprise, notamment à travers des firmes françaises, telles qu'<u>Ekinops</u> ou <u>Orange Marine</u>. Alors que le secteur des câbles sous-marins constitue un <u>enjeu géopolitique majeur</u> à l'ère numérique, le rachat d'ASN marque une avancée en faveur de la <u>« souveraineté nationale et de l'intérêt direct pour nos infrastructures critiques »</u>.

Louis QUINET

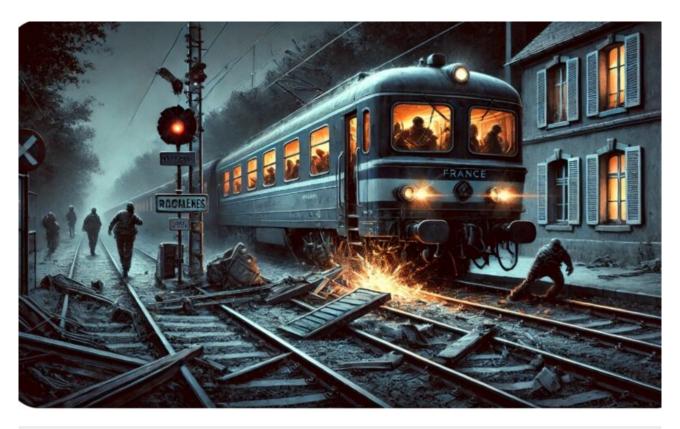
5 novembre 2024

https://www.portail-ie.fr/univers/enjeux-de-puissances-et-geoeconomie/2024/rachat/

Les attaques contre la SNCF avant les Jeux olympiques

Category: 2020-2030, Actualités

14 novembre 2024



Commentaire AASSDN : Le sabotage de certains équipements de la SNCF la veille des JO conduit à nous interroger sur les groupes terroristes ultra-minoritaires qui visent à imposer leurs vues sur les décisions politiques.

Or les nations modernes sont très dépendantes des réseaux (transport de passagers, d'eau, de vivres, d'électricité, d'informations, ...) compte tenu notamment de la concentration urbaine des villes et de la faiblesse des stocks et des réserves de la population .

Dans ces conditions la continuité du fonctionnement de l'Etat et la protection de la population exigent de développer d'une part la possibilité de fonctionnement en mode dégradé, d'autre part, des systèmes, de détection, de protection et redondants, permettant d'anticiper les actions ou réduire les conséquences des actes de sabotage.

La Défense du territoire et la protection de la population exigent d'accroître massivement les moyens consacrés à la Défense globale des personnes et des biens. La guerre de basse intensité se déroule au quotidien. Les citoyens doivent en être conscients et l'Etat doit s'organiser pour faire face à ces menaces.

À la veille de l'ouverture des Jeux olympiques à Paris, plusieurs actes de sabotage ont visé le réseau ferroviaire français, perturbant la circulation de lignes TGV reliant Paris à d'autres régions. Bien que largement passé sous silence, cet événement soulève des questions essentielles sur la sécurité des infrastructures en France. Daniel Dory, géographe et spécialiste des questions de terrorisme, partage ici son analyse.

Pour lire l'article, cliquez sur le lien ci-dessous

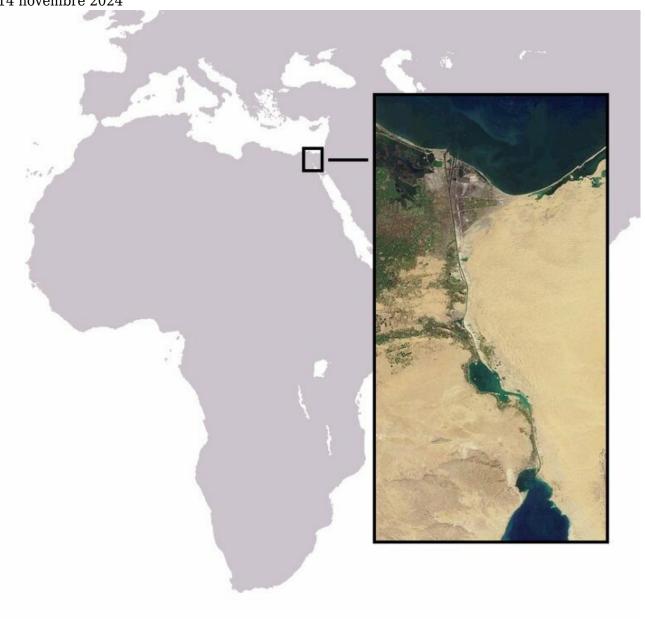
https://www.revueconflits.com/les-attaques-contre-la-sncf-avant-les-jeux-olympiques

Image créée par ChatGPT

<u>5 novembre 1956 : l'opération franco-britannique de Suez</u>

Category: 1955-1962, Actualités, Afrique, Maghreb - Moyen Orient

14 novembre 2024



Le président Nasser a nationalisé en juillet 1956 le canal de Suez dont les intérêts étaient principalement franco-britanniques.

Commentaire AASSDN: Deux membres du conseil de sécurité ayant deux des meilleures armées du monde, appuyés par Israël qui pense tirer les marrons du feu, décident de sanctionner l'Égypte pour des raisons qui leurs sont propres. Alors que la victoire est acquise, les Russes et les Américains font tout arrêter sous la menace pour rappeler qui commande au niveau mondial. Les deux alliés sont devenus vassaux des États-Unis.

Lors des accords secrets de Sèvres (24 octobre 1956), les gouvernements français (Guy Mollet), britannique (Anthony Eden) et Israélien (Ben Gourion) décident d'intervenir militairement :

- la France pour sanctionner le soutien au FLN algérien,
- la Grande-Bretagne pour reprendre le contrôle du canal,
- Israël pour mieux contrôler sa frontière Sud et le golfe d'Akaba. Les Israéliens ont lancé une offensive blindée dans tout le Sinaï (29 octobre 1956) que les franco-britanniques déclarent vouloir arrêter en menant une opération aéroportée sur Port Saïd.

L'opération est tactiquement une belle réussite, tous les objectifs assignés étant atteints, cependant les menaces soviétiques et protestations américaines obligent le trio à faire machine arrière et mettent en évidence que l'Europe a définitivement cédé le leadership mondial aux « deux grands ».

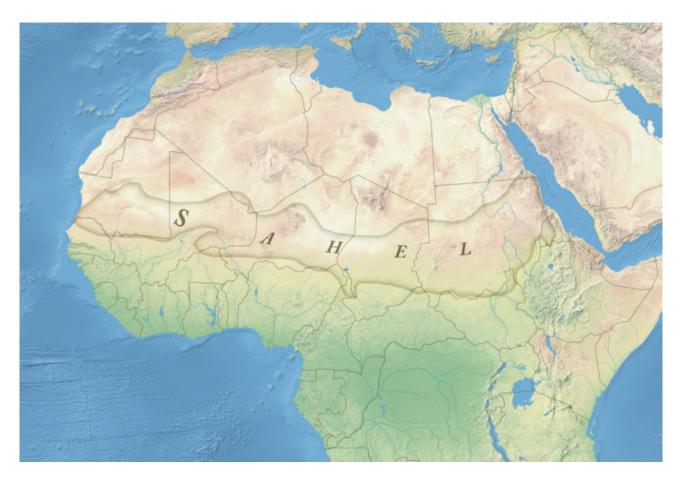
Au même moment, les Soviétiques en profitent pour mater la révolte à Budapest, sans réaction à l'Ouest

Source photo : Cliquez ICI

Après le retrait français, le Sahel livré à lui-même entre conflits et influences extérieures

Category: 2020-2030, Actualités, Afrique, Géopolitique, Mafias et terrorisme

14 novembre 2024



Après la mort de 52 des meilleurs enfants de France tombés pour défendre des Maliens et des Nigériens préférant émigrer en France plutôt que se battre pour leurs pays respectifs, que devient le Sahel depuis le retrait français des années 2022 et 2023 ? La région est en effet sortie de l'actualité française, d'une part parce que l'Ukraine et le Moyen-Orient attirent tous les regards ; d'autre part, en raison de la situation intérieure hexagonale. Or, à bas bruit, se poursuit l'extension des territoires contrôlés par les islamistes, par les trafiquants de drogue et par les passeurs de migrants.

Commentaire AASSDN: Cet éditorial de Bernard Lugan rappelle quelques réalités géographiques et vérités historiques qui s'imposent aujourd'hui à tout esprit ouvert ayant un minimum de culture.

A l'heure où certaines déclarations officielles françaises très sélectives relatives aux opérations de maintien de l'ordre en Algérie font la une de certains médias, il appartient notamment à l'AASSDN, de défendre la mémoire de ceux des Services spéciaux qui ont donné leur vie pour la France ou sacrifié leur réputation pour faire cesser des attentats terroristes meurtriers du FLN à Alger en 1957.

Avec des moyens dérisoires à l'échelle du gigantesque théâtre d'opérations saharo-sahélien, – plus de 8 000 000 km2 de désert et plus de 3 000 000 km2 de Sahel -, *Barkhane*, qui n'était que de passage, n'était évidemment pas en mesure de refermer ces plaies ethno-raciales ouvertes depuis la nuit des temps et qui sont à la base des guerres actuelles.

Aujourd'hui, les Russes comprennent à leur tour qu'ils ne peuvent agir sur les constantes

millénaires qui conditionnent les définitions politico-sociales régionales. Ils ne peuvent pas davantage résoudre les problèmes liés à la démographie, à la sous-administration et à l'inexistence d'Etats sans profondeur historique qui associent tout à fait artificiellement des Nord blancs et des Sud noirs immémorialement antagonistes.

L'ignorance des constantes ethno-historico-politiques régionales et d'un milieu dans lequel les populations ont une tradition de violence en raison de la concurrence pour les maigres ressources en eau ou en pâturages, a fait qu'un conflit localisé à l'origine au seul nord-est du Mali, limité à une fraction touareg, et dont la solution passait par la satisfaction de revendications politiques légitimes de cette dernière, s'est transformé en un embrasement régional échappant désormais à tout contrôle.

Un désastre qui s'explique par une erreur originelle de diagnostic. La polarisation sur le jihadisme fut en effet l'alibi servant à masquer la méconnaissance des décideurs français, doublée de leur incompréhension de la situation. Comme je n'ai cessé de le dire et de l'écrire depuis au moins deux décennies, le jihadisme saharo-sahélien est en effet, et d'abord, la surinfection de plaies ethniques séculaires et même parfois millénaires.

Or, comme il vient d'être dit, nul n'étant en mesure de cautériser ces dernières, les malheureuses populations continueront donc à vivre dans la terreur.

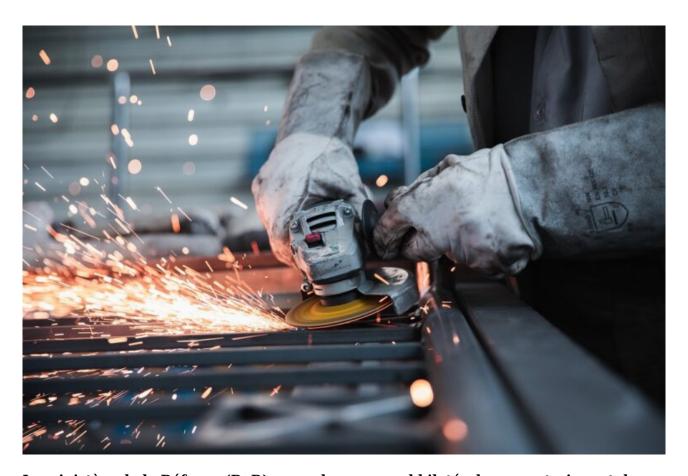
N'en déplaise aux tueurs de mémoire, nous assistons bien en réalité au retour à la longue durée régionale. Une situation qui avait été mise entre parenthèses entre les années 1890 et 1960, durant la brève parenthèse coloniale, quand la France s'est ruinée avec application pour assurer la paix aux populations, pour les soigner, pour les nourrir, pour tracer des routes, lancer des ponts, bâtir dispensaires, hôpitaux, écoles...

Bernard Lugan

Blog de l'auteur Editorial du 1^{er} novembre 2024

Nouvel accord bilatéral USA-Allemagne pour sécuriser les ressources industrielles de défense

Category: 2020-2030, Actualités, Amérique du Nord, Armement, Europe de l'Ouest, Technologies 14 novembre 2024



Le ministère de la Défense (DoD) a conclu un accord bilatéral non contraignant de sécurité d'approvisionnement (SOSA) avec le ministère fédéral de la Défense de la République fédérale d'Allemagne (DEU MOD). L'accord permettra aux États-Unis et à l'Allemagne d'acquérir les ressources industrielles dont ils ont besoin pour répondre rapidement aux exigences de défense, résoudre les perturbations imprévues qui mettent à mal les capacités de défense et promouvoir la résilience de la chaîne d'approvisionnement.

Commentaire AASSDN: Ce type d'accord bilatéral non contraignant vise en fait à favoriser les discussions entre les USA et les signataires par la création d'un dialogue institutionnel de plus sur l'approvisionnement des équipements de Défense. Cela participe de la volonté manifeste américaine d'augmenter son influence sur les questions de Défense dans des pays qui lui sont proches et qui se fournissent beaucoup en équipements aux USA, la réciproque étant de fait, marginale.

L'intérêt pour ce genre de forum est sans doute très lié au taux d'équipements américains dans les forces des pays signataires. Il conviendra cependant d'être attentif pour mesurer s'il a un effet réel... ou si c'est un nième comité sans portée réelle comme il y en a tant notamment à l'OTAN. Un accord similaire avec la France présenterait peu d'intérêt du fait de la politique constante d'autonomie menée par notre pays pour ses équipements de défense.

Le SOSA a été signé le 22 octobre 2024 par le sous-secrétaire à la Défense pour l'acquisition et le maintien en puissance, le Dr William LaPlante, au nom des États-Unis et le chef de la direction générale de l'équipement au sein du ministère fédéral de la Défense, le vice-amiral Carsten Stawitzki, au nom de l'Allemagne à Bruxelles, en Belgique.

"Ce SOSA est une étape importante en avant et renforce encore le solide partenariat de défense entre l'Allemagne et les États-Unis", a déclaré le Dr LaPlante.

Par cet accord, les États-Unis et l'Allemagne s'engagent à soutenir mutuellement leurs demandes de livraison prioritaires pour l'approvisionnement de ressources de défense nationales essentielles.

Les États-Unis fourniront à l'Allemagne certaines assurances dans le cadre du système américain de priorités et d'allocations de défense, avec des déterminations de programmes par le DoD et des autorisations de notation par le ministère du Commerce.

L'Allemagne établira à son tour un code de conduite gouvernement-industrie avec sa base industrielle, dans lequel les entreprises allemandes accepteront volontairement de faire tous les efforts raisonnables pour fournir aux États-Unis un soutien prioritaire. La participation à ce code de conduite est volontaire.

Les SOSA sont un mécanisme important pour le DoD pour renforcer l'interopérabilité et sont un outil de chaîne d'approvisionnement éprouvé pour permettre un écosystème de défense mondial résilient pour les États-Unis et leurs principaux partenaires et alliés. Les accords instituent des groupes de travail, établissent des mécanismes de communication, rationalisent les processus du DoD et agissent de manière proactive pour apaiser les problèmes anticipés de la chaîne d'approvisionnement en temps de paix, d'urgence et de conflit armé.

L'Allemagne est le dix-neuvième partenaire SOSA des États-Unis. Les autres signataires de la SOSA sont l'Australie, le Canada, le Danemark, l'Estonie, la Finlande, l'Inde, Israël, l'Italie, le Japon, la Lettonie, la Lituanie, les Pays-Bas, la Norvège, Singapour, l'Espagne, la Corée du Sud, la Suède et le Royaume-Uni.

DÉPARTEMENT DE LA DÉFENSE DES ÉTATS-UNIS

22 OCTOBRE 2024

Pour plus d'informations sur les SOSA, cliquez ICI

À propos du Bureau du secrétaire adjoint à la Défense pour la politique de base industrielle (OASD (IBP)): L'IBP de l'OASD travaille avec des partenaires nationaux et internationaux pour forger et maintenir une base industrielle robuste, sûre et résiliente permettant aux combattants d'aujourd'hui et de demain de se développer.

Spatial : Avec désormais 1 000 satellites en orbite, la Chine inquiète le Pentagone

Category: 2020-2030, Actualités, Asie Centrale, Technologies

14 novembre 2024



En 2012, la Chine avait moins de 100 satellites en orbite. Le mois dernier, le pays a lancé son $1\,000^{\rm e}$ vaisseau spatial.

Ce jalon, selon le plus haut responsable du renseignement de la force spatiale américaine, démontre l'évolution et la croissance que l'entreprise spatiale chinoise a connues au cours de la dernière décennie. Mais pour le ministère de la Défense, la préoccupation porte autant sur la mission du vaisseau spatial exploité par son adversaire que sur le nombre de satellites.

(Extrait de l'article "Space Force needs plan, funding to counter China's rapid space growth" publié sur Defense News par Courtney Albon, le 22 octobre 2024)

Pour lire l'article dans son intégralité, cliquez ICI

22 octobre 1956 : Le détournement de l'avion du FLN

Category: 1955-1962, Actualités, Afrique, Europe de l'Ouest, Guerre d'Algérie (1954-1962) 14 novembre 2024



L'arrestation spectaculaire de cinq chefs historiques du Front de libération nationale (FLN) suite à une opération de piraterie aérienne le 22 octobre 1956 constitue l'un des grands coups de maître de l'armée française pendant la guerre d'Algérie.

Commentaire AASSDN: Le détournement de l'avion transportant des chefs du FLN a été une magnifique opération construite sur de bons renseignements et montée dans un temps très court. Pour sa réussite, après un feu vert donné rapidement en court circuitant nombre de décisionnaires, un certain nombre de moyens civils et militaires ont été mis en œuvre sans la moindre fuite. Elle impliquait la collaboration de l'équipage, ce qui n'avait rien d'évident. Il a joué son rôle au-delà des espérances. Malheureusement, aucun des vrais chefs du FLN n'étant à bord, cette superbe action n'a pas eu d'impact sur le déroulement des opérations.

Les faits : l'exploitation d'une opportunité

Pour se rendre à un sommet organisé à Tunis fin octobre 1956 par le président Bourguiba et sous le patronage du roi du Maroc, cinq hauts responsables de la rébellion algérienne prennent place à Rabat dans un *DC-3* de la compagnie *Air Atlas – Air Maroc*: Ahmed Ben Bella, l'un des leaders les plus représentatifs de l'insurrection, Mostefa Lacheraf, un ancien professeur d'histoire au lycée Louis-le-Grand, Mohamed Boudiaf, l'un des tous premiers chefs de la rébellion, Mohamed Khider, ancien député et Hocine Aït Ahmed, chef de l'organisation spéciale Mouvement pour le triomphe des libertés démocratiques, Parti populaire algérien (MTLD-PPA) fondé par Messali Hadj.

Informé par le service de documentation extérieure et de contre-espionnage (SDECE), l'étatmajor militaire français ne veut pas rater une si belle occasion pour détourner l'avion et décapiter le haut commandement du FLN.

L'aéronef appartient à une compagnie marocaine, mais il est immatriculé en France. Dans ce contexte, les lois internationales sont formelles : c'est bien l'immatriculation qui détermine la nationalité de l'appareil. Les autorités françaises ont donc le droit de détourner vers Alger cet avion prévu pour un vol Rabat-Tunis.

Après une escale technique à Palma de Majorque aux Baléares, le commandant Gellier, officier

de réserve de l'armée de l'air française et commandant de bord du *DC-3*, reçoit l'ordre de se poser à Maison-Blanche, l'aérodrome civil d'Alger. Pendant le trajet, le sang-froid et l'attitude impassible de la jeune hôtesse de l'air, Nicole Lambert, qui connaissait la véritable destination de l'appareil, dupent les voyageurs de ce vol très particulier censé relier Palma à Tunis. Pour que les passagers ne puissent pas se rendre compte du changement de direction de l'avionen voyant notamment par les hublots la lune passer d'un bord à l'autre, l'hôtesse tirera les rideaux pour permettre à ses voyageurs « de prendre un peu de repos. » Leurrés par cette supercherie jusqu'à l'arrivée de l'appareil sur le tarmac de l'aérodrome d'Alger, les cinq chefs du FLN seront cueillis par la Direction de la surveillance du territoire (DST) à leur descente d'avion. Ils seront transférés à la prison de la Santé à Paris puis au fort Liédot sur l'île d'Aix. Les prisonniers ne seront libérés qu'en mars 1962 après la signature des accords d'Evian.

Conséquences diplomatiques du détournement

Malgré son incontestable réussite, cette action audacieuse va susciter des turbulences politiques, nationales et internationales. En France, le secrétaire d'État à la Défense Max Lejeune a donné son accord à l'opération, mais sans avertir le président du Conseil Guy Mollet, alors en déplacement dans le Pas-de-Calais, ni le ministre résident en Algérie Robert Lacoste, également en déplacement. Les critiques sont virulentes dans la presse de gauche et enflamment les débats au Parlement. Alain Savary, secrétaire d'État aux affaires marocaines et tunisiennes et son chef de cabinet Claude Cheysson démissionnent. Pierre de Leusse, ambassadeur de France à Tunis, quitte ses fonctions.

Dans le monde arabe, les diatribes pleuvent contre la France.

Le FLN reçoit alors l'assurance d'une aide accrue en provenance de l'Égypte, du Maroc et de la Tunisie. Mais le séisme diplomatique sera vite étouffé par les crises internationales qui vont se succéder à partir de novembre 1956 : la campagne militaire de Suez menée contre l'Égypte par les armées française, britannique et israélienne, ainsi que l'intervention brutale de l'armée soviétique en Hongrie.

Pour leur part, les conséquences militaires seront limitées. L'arrestation des cinq chefs du FLN, qui étaient des personnalités politiques sans responsabilités opérationnelles dans la lutte armée, ne modifiera pas le cours de la guerre d'Algérie. Toutefois, pour les historiens militaires, le détournement de l'avion du FLN et la neutralisation de hauts dirigeants de la rébellion par une action non violente de ruse basée sur un travail efficace de renseignement reste un modèle du genre à la gloire de l'armée française.

Michel KLEN*

Officier saint-cyrien Docteur en lettres et sciences humaines Essayiste

* Il est l'auteur de plusieurs ouvrages dont : «<u>La tragédie de l'Algérie française</u>», « <u>Les ravages de la désinformation</u>», «<u>La guerre du bluff est éternelle</u>», « <u>Dans les coulisses de l'espionnage</u>».

<u>Dissuasion Nucléaire : Les 6 Points Clés de la Stratégie Française</u>

Category: 2020-2030, Actualités, Armement, Géopolitique, Souveraineté, Technologies 14 novembre 2024



Découvrez les 6 choses à retenir sur la dissuasion nucléaire grâce au dossier mis à votre disposition par l'armée de l'Air et de l'Espace :

- 1. **Deux composantes** : La dissuasion nucléaire repose sur une stratégie duale, comprenant des composantes aéroportée et océanique, qui sont complémentaires.
- 2. **Composante aéroportée** : Cette composante est assurée par des Rafales biplaces, des missiles rénovés ASMP-A, et des avions ravitailleurs MRTT Phénix, opérés par les Forces Aériennes Stratégiques (FAS).
- 3. **Mission permanente** : La mission de dissuasion est active 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, depuis 60 ans, avec plus de 2000 aviateurs mobilisés.
- 4. **Visibilité internationale** : Les opérations de dissuasion nucléaire française sont surveillées mondialement, témoignant de la capacité, de la détermination et de la crédibilité de la France en matière de défense.
- 5. **Symbolique** : L'insigne des FAS représente des valeurs fortes de défense : un glaive pour la protection, un gant de fer pour la résilience, et une colombe pour la paix.
- 6. **Histoire de la mission** : La première alerte nucléaire a eu lieu le 8 octobre 1964 sur la base de Mont-de-Marsan, marquant le début d'une mission ininterrompue.

Pour télécharger le dossier, cliquez ICI

Mémoire et désinformation : la réalité derrière la manifestation algérienne du 17 octobre 1961

Category: 1955-1962, Actualités, Désinformation, Guerre d'Algérie (1954-1962) 14 novembre 2024



A l'approche du 17 octobre, les médias reviennent sur la manifestation algérienne de 1961 à Paris, qualifiée par certains de "massacre" et présentée comme un crime d'État, suscitant des débats intenses sur les faits historiques et la mémoire collective. Les études montrent toutefois des divergences marquées sur le nombre réel de victimes et les circonstances, soulignant l'importance de réexaminer les sources et d'éviter toute simplification de cet événement complexe.

Commentaire AASSDN: L'AASSDN estime de son devoir de contribuer à sensibiliser les Français sur les actions menées de l'intérieur ou de l'extérieur de la France qui visent les intérêts fondamentaux de la Nation de manière directe (sabotage, espionnage...) ou indirecte (désinformation, morale, cohésion nationale...). A cet égard, la rigueur de l'analyse et

l'argumentation développée par Bernard Lugan relative à la manifestation du 17 octobre 1961 à Paris permet d'une part de démonter les éléments d'un récit « historique » largement diffusé et d'autre part de dénoncer un processus dont les buts sont porter atteinte à la crédibilité de la Police nationale et de culpabiliser la Nation.

La désinformation historique, à travers la repentance qu'elle cherche à susciter, est un des volets actuels de la guerre subversive qui se déroule au quotidien contre la France. Ce type d'action vise à saper la fierté et la confiance des Français envers leur Patrie et ses institutions et ainsi à affaiblir la cohésion et la capacité de résistance de notre peuple.

Chaque année, à l'approche du 17 octobre, les amis du FLN, les héritiers des « porteurs de valises » et les différents courants de la gauche, unis pour la circonstance, investissent les médias avec la commémoration du « massacre » opéré par la police française lors de la manifestation algérienne interdite du 17 octobre 1961 à Paris. Cette année, ils vont encore plus loin, exigeant sa « pleine reconnaissance comme crime d'Etat », ainsi qu'il est écrit dans le communiqué de la Ligue des Droits de l'Homme en date du 10 octobre 2024 :

« Le crime d'Etat que constitue, à la fin de la guerre d'Algérie, le massacre du 17 octobre 1961, en plein Paris, de plusieurs centaines d'Algériens qui refusaient d'obéir à un couvre-feu discriminatoire et anticonstitutionnel a été nié et dissimulé par le pouvoir politique en France pendant une trentaine d'années. Cet événement n'a commencé à émerger dans la mémoire collective qu'au milieu des années 1980 et il est l'objet depuis, dans toute la France, de commémorations de plus en plus nombreuses. Pourtant, malgré un communiqué du président François Hollande, en octobre 2012, et un geste du président Emmanuel Macron, en octobre 2021, sa pleine reconnaissance comme crime d'Etat n'est toujours pas intervenue ».

Ce communiqué étant le parfait résumé de la re-écriture de l'histoire de cette manifestation, je livre ici un contre-argumentaire qui permettra de ne pas rester sans voix face aux mises en accusation qui vont une fois encore s'abattre sur les Français aux approches de la date du 17 octobre[1][1].

Rappel du contexte et du déroulé de la manifestation

La guerre d'indépendance algérienne se fit également en métropole, y provoquant des milliers de morts. Pour la période du 1° janvier 1956 au 23 janvier 1962, 10 223 attentats y furent ainsi commis par le FLN. Pour le seul département de la Seine, entre le 1° janvier 1956 et le 31 décembre 1962, 1433 Algériens opposés au FLN furent assassinés et 1726 autres blessés (Valat, 2007 :27-28). Au total, de janvier 1955 au 1° juillet 1962, en Métropole, le FLN assassina 6000 Algériens et en blessa 9000. Face à ces actes de terrorisme visant à prendre le contrôle de la population algérienne vivant en France, le 5 octobre 1961, un couvre-feu fut imposé à cette dernière afin de gêner les communications des réseaux du FLN et l'acheminement des armes vers les dépôts clandestins.

En réaction, acculé, le 17 octobre 1961, le FLN décida de manifester. La manifestation ayant été interdite, elle se déroula donc en violation de la loi et avec violence. Assaillis de toutes parts, 1658 hommes des forces de l'ordre rassemblés en urgence, et non 7000 comme cela est avancé sous la plume de militants autobaptisés « historiens », sont accusés d'avoir « massacré » 300 manifestants et d'en avoir jeté des dizaines à la Seine.

La fabrication d'un « massacre »

Or, cette présentation ne correspond pas à la réalité. En effet, si la répression policière de cette manifestation interdite fut « musclée », se traduisant par plusieurs centaines de blessés, souvent graves, par plusieurs milliers de conduites au poste, par plusieurs centaines de gardes à vue, peut-on pour autant parler de massacre ? Oui, s'il y eut de nombreux morts, non si elle n'en n'a pas fait.

Pour le savoir, il est nécessaire de reprendre la genèse de la fabrication de ce « massacre ». Comme l'écrit justement la Ligue des Droits de l'Homme dans son communiqué cité au début de cette mise au point, « Cet événement n'a commencé à émerger dans la mémoire collective qu'au milieu des années 1980 », et il a été primitivement reconstruit à partir de trois livres :

- 1) Celui d'Ali Haroun publié en 1986 est particulièrement intéressant car il s'agit d'un recueil de souvenirs et de témoignages rédigés par d'anciens responsables de la fédération du FLN en France. Ce livre en partie apologétique ne peut donc être accepté comme source utilisable qu'après une profonde critique historique.
- 2) Celui de Jean-Luc Einaudi publié en 1991 porte sur la manifestation du 17 octobre 1961 à Paris. L'auteur, un militant marxiste, ancien maoïste, n'ayant aucune formation historique, piétine avec constance tout ce qui se rapproche de la méthode scientifique. Voilà ce qui explique ses nombreuses errances méthodologiques qui seront mises en évidence plus loin, mais qui, étonnament, servent toujours comme argumentaire aux partisans de la thèse du « massacre ».
- 3) S'appuyant sur Haroun et Einaudi, deux universitaires britanniques, House et MacMaster, publièrent en 2008 un livre militant car il passe sous silence la guerre atroce que se livrèrent le FLN et le MNA de Messali Hadj, ce qui leur permet d'attribuer aux forces de police la totalité des Nord-Africains tués en France. Comme l'a montré Jean-Luc Brunet (2008), rarement un livre à prétention scientifique et écrit par des universitaires aura à ce point dérogé aux règles élémentaires de la déontologie historique.

Des auteurs de second rang et des journalistes suivistes paraphrasèrent ensuite ces trois ouvrages, répétant les mêmes arguments pourtant réduits à néant par les travaux historiques comme cela va être démontré dans les lignes qui suivent.

Dans ces publications, l'on retrouve en effet toujours les mêmes chiffres, toujours les mêmes cadavres inventés, et toujours une constante inflation du nombre de morts (jusqu'à 325 manifestants tués), des dizaines jetés à la Seine et noyés, etc.

Or, et il est essentiel de souligner ce point, les auteurs de ces livres jouent sur les dates en additionnant régulièrement les décès des Algériens antérieurs et postérieurs au 17 octobre. Pour eux, tout Algérien mort de mort violente durant le mois d'octobre 1961 est par postulat une victime de la répression policière.

Autre élément du dossier, les « noyades » dans la Seine dont nous savons qu'elles furent largement « inventées » le 31 octobre, donc postérieurement à la manifestation du 17 octobre, dans un tract du FLN repris et popularisé par le parti communiste qui en fit une « vérité » devenue aujourd'hui histoire officielle.

D'ailleurs, du 1er au 31 octobre 1961, sur 90 cadavres de « N.A » (Nord-africains selon la terminologie de l'époque), conduits à l'Institut Médico-Légal, 34 avaient été retirés de la Seine ou de la Marne, notamment aux barrages de Suresnes et de Bezons. Or, les enquêtes policières ont montré qu'il s'agissait pour la plupart de meurtres commis par le FLN contre des Algériens partisans de l'Algérie française ou bien qui avaient refusé de lui payer l'« impôt de guerre ».

La déconstruction du « massacre »

Cette histoire orientée des « massacres » du 17 octobre 1961 fut déconstruite en plusieurs étapes :

- 1) En 1998, le Premier ministre de l'époque, le socialiste Lionel Jospin, constitua une commission présidée par le **conseiller d'Etat Dieudonné Mandelkern**[2] qui fut chargée de faire la lumière sur ces évènements. Fondé sur l'ouverture d'archives jusque-là fermées, le rapport remis par cette commission concluait :
- « Pour la période comprise entre le 17 octobre et le 31 décembre 1961, 88 corps de Nord-Africains (des FMA pour la plupart[3]), sont entrés à l'IML. De l'avis de la mission, le cas de 25 de ces cadavres appelle une analyse plus poussée. Pour ces cadavres, en effet, la date présumée de la mort ou ses circonstances, telles qu'elles ressortent du registre d'entrée, complété, le cas échéant, par les enquêtes de la police judiciaire, ne permettent pas d'exclure tout lien avec les manifestations. »

On notera la prudence des rédacteurs du rapport et l'on relèvera que 22 de ces 25 morts ont fait, à l'époque, l'objet d'enquêtes judiciaires[4], et qu'aucune d'entre elles n'a conclu à une relation avec la manifestation interdite du 17 octobre.

- 2) Le 5 mai 1999, **Jean Géronimi, avocat général à la Cour de cassation** remit un rapport demandé par le ministre de la Justice, Madame Elisabeth Guigou, dans lequel il donne un chiffre de 48 morts de Nord Africains, non pas pour le 17 octobre, mais pour tout le mois d'octobre 1961. Ce rapport n'a donc pas grand intérêt pour les historiens car il englobe tous les Algériens morts durant cette période, qu'il s'agisse des victimes du FLN, notamment ce commerçant ayant ouvert sa boutique en dépit des ordres de fermeture ou même de certaines morts naturelles sur la voie publique. Ce même rapport donne le chiffre de 246 Algériens morts de mort violente durant toute l'année 1961, dont 141 avant le 17 octobre et 72 après le 19 octobre, 33 n'ayant pu être identifiés. Là encore, nous sommes loin des chiffres assénés par les amis du FLN
- 3) En 1999, Jean-Paul Brunet, universitaire spécialiste de la période contemporaine, publia un livre très documenté qui fit voler en éclats la thèse de Jean-Luc Einaudi (1991). Après inventaire dressé par la commission Mandelkern, Jean-Paul Brunet fut en effet autorisé à travailler sur les archives de la préfecture de police se rapportant aux évènements du mois d'octobre 1961 et cela, sans devoir attendre le délai légal de soixante-ans. En 2003, Jean-Paul Brunet publia un nouveau livre dans lequel il acheva de réduire à néant l'argumentaire et la méthodologie de Jean-Luc Einaudi (1991, 2001). Reprenant à la source les éléments sur lesquels repose son écriture de l'histoire du 17 octobre 1961 :

- Il démontre que le prétendu rapport de police faisant état de 140 morts le 17 octobre, document qui sert de point de départ à Einaudi et consorts n'a jamais existé.
- Il reprend la liste des morts que publie Einaudi, montrant que la majorité des décès cités remonte à des dates antérieures à la manifestation du 17 octobre.
- Il montre comment Einaudi a « arrangé » les chiffres en additionnant les cadavres non identifiés reçus à l'IML (Institut médico-légal, la Morgue) au nombre des disparus, et à celui des Algériens transférés administrativement en Algérie après qu'ils eurent été arrêtés le 17 octobre.
- Il établit qu'Einaudi a compté plusieurs fois les mêmes individus dont il orthographie différemment les noms.
- Il réduit à néant le postulat des dissimulations de cadavres.

Sa conclusion concernant Einaudi est particulièrement sévère :

« (...) quand à ces déficiences se joint une passion militante débridée, un esprit de « repentance » » aveugle qui aboutit à mettre au compte de la police française tous les crimes du FLN et à multiplier par huit ou dix le nombre des Algériens tués le 17 octobre 1961, la catastrophe est totale » (Brunet, 2003 : 40).

Un « massacre » qui fit combien de morts ?

Revenons à des chiffres incontestables, à savoir ceux fournis par l'IML (Institut médico-légal, la Morgue) où, à l'époque, étaient réglementairement reçus tous les morts sur la voie publique. Pour toute l'année 1961, 308 cadavres de « N.A » furent admis à l'IML et les investigations alors menées par la police ont permis d'établir que la plupart étaient des victimes de la guerre inexpiable que le FLN menait contre ses opposants partisans de l'Algérie française ou du MNA de Messali Hadj (Valette, 2001). Ainsi :

« (...) de nombreux cadavres de Nord-Africains, parmi les 140 qui ont été enregistrés à l'Institut médico-légal en septembre et en octobre 1961, n'ont aucun rapport avec la police parisienne. Certains sont ceux de harkis ou d'anciens harkis, de membres ou d'anciens membres du Mouvement national algérien, de « traîtres » divers refusant d'obéir aux directives du FLN; anciens combattants de l'armée française, maris de métropolitaines refusant de le rejoindre; Algériens n'acceptant pas le payer la capitation mensuelle exigée par le FLN; Algériens rétifs à la loi coranique, par exemple s'adonnant à la boisson et refusant de s'amender, ou faisant appel aux tribunaux français pour régler un litige, etc. » (Brunet, 2008).

Sur ces 308 morts algériens répertoriés pour toute l'année 1961, combien furent-ils tués par la police lors de la manifestation interdite du 17 octobre 1961 ? Pour le savoir, il suffit de relever le nombre d'entrée de cadavres de « N.A » (Nord-Africains) à l'IML durant la plage chronologique correspondant à la manifestation du 17 octobre 1961. Or, alors que dans la soirée de ce jour, alors que se déroulait dans Paris un « massacre », l'*Institut Médico-Légal* n'a enregistré aucune entrée de corps de « NA ».

Certes, mais il pourra être objecté avec raison que s'il n'y eut pas de morts durant la

manifestation, des blessés graves auraient cependant pu mourir par la suite de violents coups reçus. Afin de ne pas écarter cet argument, voyons donc les chiffres plus en détail.

Le Graphique des entrées de corps « N.A » (Nord-africains) par jour. Octobre 1961, à *l'Institut médico-légal de Paris* nous apprend que du 1° au 30 octobre 1961, 90 corps de « NA », furent enregistrés, la plupart étant d'ailleurs des victimes du FLN. Or, entre le 18 et le 21 octobre, soit dans les jours qui suivirent la manifestation du 17 octobre, seuls 4 cadavres de « NA » furent admis à la Morgue. Cependant, avec ces malheureux, nous ne sommes pas en présence de victimes de la « répression » policière car leurs décès n'ont pas de lien avec la manifestation du 17 octobre. Que savons-nous en effet de ces 4 morts ? :

- Le 18 octobre, donc le lendemain la manifestation, deux corps de « NA » furent admis à l'IML, il s'agit d'Achour Belkacem, tué à Colombes, par un policier invoquant la légitime défense, et d'Abdelkader Bennahar retrouvé vers 22 heures dans la rue, également à Colombes, et portant des blessures à la tête avec soupçon d'accident de la circulation. Ces deux morts sont donc étrangers à la manifestation du 17 octobre.
- Les 19 et 20 octobre, l'IML n'a comptabilisé aucune entrée de corps de « NA ».
- Le 21 octobre : 1 corps fut déposé à l'IML, celui de Ramdane Mehani décédé vers 22h 30 durant son transfert du commissariat du 13° arrondissement au palais des Sports de la porte de Versailles. Le registre de l'IML parle de mort naturelle. Là encore, il n'y a donc aucun lien avec la manifestation du 17 octobre.

Et pourtant, le 18 octobre, à 04 heures du matin, le bilan parvenu à Maurice Legay le directeur général de la police parisienne faisait quant à lui état de 3 morts (Brunet, 2008). Dans ces conditions, le bilan de la « répression » de la manifestation algérienne serait-il donc finalement de trois victimes ?

Pour le savoir, intéressons-nous à ces trois malheureux dont le sort est bien connu et dont, là encore, rien ne permet de dire qu'ils furent tués par les forces de l'ordre ou que leur mort a un lien quelconque avec la manifestation du 17 octobre. En effet :

- Le premier dont le corps fut retrouvé à Puteaux dans une camionnette était un certain Lamara Achenoune mort étranglé puis achevé d'une balle.
- Le second, Abdelkader Déroues, fut également tué par balle, toujours à Puteaux.
- Reste le cas du seul mort relevé dans le périmètre de la manifestation du 17 octobre. Il s'agit, non pas d'un Algérien, mais d'un Français nommé Guy Chevallier, et qui fut tué vers 21h devant le cinéma REX, crâne fracassé dans des circonstances inconnues.

La conclusion scientifique qui, dans l'état actuel des connaissances, semble s'imposer est donc que le « massacre » des Algériens le 17 octobre 1961 à Paris n'a fait aucun mort algérien... mais peut-être un mort français « de souche » ...

A moins que, comme certains le prétendent, dans la crainte d'enquêtes policières, des cadavres de morts des suites de leurs blessures, mais donc toujours pas durant la

manifestation, auraient pu être dissimulés et discrètement enterrés. Cela n'est pas impossible, mais pour pouvoir accepter cette thèse, l'historien a besoin de preuves, de noms, de détails sur les modalités de ces obsèques clandestines et sur les lieux d'ensevelissement etc. Comme on voit mal comment les services des cimetières de la région parisienne auraient pu ignorer ces enterrements clandestins, ces derniers se seraient alors faits en forêt ou en pleine campagne, dans des cimetières improvisés dont, pour le moment, nulle trace n'a encore été retrouvée[5].

Pour les historiens du futur, les « massacres » du 17 octobre 1961 à Paris seront donc étudiés comme la fabrication d'un mythe, à l'image du « montage de Timisoara » en Roumanie, des « couveuses » du Koweït ou des « armes de destruction massive » en Irak.

Cela n'empêchera pas évidemment certains de célébrer un mythe utile à leur entreprise de déconstruction.

Nous sommes en réalité face à une manœuvre de subversion parfaitement coordonnée et que nul n'ose dénoncer de peur de se faire mettre au ban du « monde médiatique » et du microcosme politique. Heureusement, restent encore- pour le moment-, les réseaux sociaux qui auront tout loisir de faire écho à cette mise au point.

Bernard LUGAN

https://bernardlugan.blogspot.com

Pour en savoir plus:

- Brunet, J-P., (1999) Police contre FLN. Le drame d'octobre 1961. Paris.
- Brunet, J-P., (2002) « Enquête sur la nuit du 17 octobre 1961 ». Les Collections de l'Histoire, hors-série n°15, mars 2002.
- Brunet, J-P., (2003) Charonne, lumière sur une tragédie. Paris.
- Brunet, J-P., (2008) « Sur la méthodologie et la déontologie de l'historien. Retour sur le 17 octobre 1961 ». Commentaire, vol 31, n°122, été 2008.
- Brunet, J-P., (2011) « Combien y a-t-il eu de morts lors du drame du 17 octobre 1961 ? ». Atlantico, 17 octobre 2011.
- Einaudi, J-L., (1991) La Bataille de Paris :17 octobre 1961.
- Einaudi, J.-L (2001) Octobre 1961, un massacre à Paris. Paris
- Haroun, A., (1986) La 7° Wilaya. La guerre du FLN en France (1954-1962). Paris
- House et MacMaster, N., (2008) Paris 1961. Les Algériens, la terreur d'Etat et la mémoire.
- Lugan, B., (2017) Algérie l'histoire à l'endroit. Editions de l'Afrique Réelle.
- Valat, R., (2007) Les Calots bleus. Histoire d'une police auxiliaire pendant la Guerre d'Algérie. Paris.
- Valat, R., (2009) « La force police auxiliaire : une historiographie sous influence ? Réponse de l'auteur aux critiques formulées contre son ouvrage *Les Calots bleus et la bataille de Paris. Une force police auxiliaire pendant la guerre d'Algérie*. En ligne, 13 pages.
- Valette, J., (2001) La guerre d'Algérie des messalistes. Paris.
- [1] Pour le détail de la réfutation de l' histoire de ce « massacre », on peut lire de Bernard Lugan *Algérie l'histoire à l'endroit. Les 10 grandes controverses de l'histoire*.

- [2] « Rapport sur les archives de la Préfecture de police relatives à la manifestation organisée par le FLN le 17 octobre 1961 ». Rapport établi à la demande du Premier ministre, M. Lionel Jospin et remis au mois de janvier 1998 par M. Dieudonné Mandelkern président de section au Conseil d'Etat, président ; M. André Wiehn, Inspecteur général de l'administration ; Mme Mireille Jean, Conservateur aux Archives nationales ; M. Werner Gagneron, Inspecteur de l'administration. *En ligne* sur le site de la *Documentation française*.

 [3] FMA= Français musulmans Algériens.
- [4] Pour ces décès, comme d'ailleurs pour tout Algérien mort de mort violente, le Parquet de Paris avait instruction d'ouvrir une procédure d'enquête dont les traces sont disponibles et ont été exploitées.
- [5] Des insinuations assassines sont également faites. Benjamin Stora dans un entretien au *Nouvel Observateur* (Grand reporters.com janvier 2003) cite ainsi Omar Boudaoud, un des responsables de la manifestation du 17 octobre 1961 qui parle de « pendaisons dans le Bois de Vincennes et (d') une Seine remplie de cadavres ». Benjamin Stora ne fait certes que reprendre des déclarations qu'il n'assume pas, mais qu'il ne rectifie pas non plus...

Inauguration du Campus OSINT : un nouvel outil pour le renseignement en sources ouvertes

Category: 2020-2030,Actualités,DOCUMENTS,Europe de l'Ouest,Intelligence économique,Numérique,PERIODES,REGIONS,Renseignement,Technologies,THEMATIQUES 14 novembre 2024



Le délégué général pour l'Armement, Emmanuel Chiva, a inauguré le Campus OSINT, réparti sur deux sites (Paris et Angoulême), destiné à renforcer l'usage de l'intelligence économique et de l'OSINT au sein de la défense française. Ce campus vise à soutenir la sécurité économique, favoriser les échanges entre acteurs, et développer des solutions innovantes pour la Base industrielle et technologique de défense (BITD).

Commentaire AASSDN: Le développement de l'intelligence économique depuis l'arrivée des nouveaux outils numériques et son intégration de l'intelligence artificielle donne des résultats spectaculaires dans la pratique et l'utilisation de l'OSINT. Le délégué général pour l'Armement, Emmanuel Chiva, est un des rares hauts fonctionnaires qui en est convaincu depuis longtemps. Sa décision va permettre à l'Armée française de bénéficier progressivement d'outils améliorant sa compréhension de l'environnement, de son évolution et de l'adversaire en évitant la dispersion des initiatives.

Espérons que ceci inspirera d'autres Services dans leur recherche de l'efficacité.

Inauguration du Campus OSINT par le Délégué général pour l'armement (DGA)

- Après l'inauguration du centre DGA Information stratégique au printemps dernier, le délégué général pour l'armement Emmanuel Chiva inaugure la deuxième entité centrée sur le renseignement en sources ouvertes, à Paris, le 15 octobre 2024.
- Situé sur deux sites (Paris et Angoulême), le Campus OSINT* a pour mission d'animer un écosystème constitué d'opérationnels du ministère des Armées et des Anciens Combattants, d'éditeurs de solutions et de logiciels, de chercheurs et d'universitaires ainsi que d'acteurs étatiques et privés.
- Son activité s'inscrit pleinement dans l'objectif de renforcer la sécurité économique des entreprises de la Base industrielle et technologique de défense (BITD).

Le site parisien du campus constituera un lieu de rencontre des acteurs de l'OSINT, destiné à leur permettre de réaliser des démonstrations de produits et de techniques. Il favorisera également les échanges entre les différents acteurs.

Le deuxième site du campus, situé à Angoulême (Charente), assure quant à lui l'expertise des outils et des méthodes OSINT, au profit de la DGA et du ministère. Co-localisé avec le centre *DGA Intelligence Stratégique*, il accueille les utilisateurs de l'État ainsi que les concepteurs de solutions dans un cadre adapté à la réalisation d'expérimentations sur une longue durée. Il jouera un rôle moteur en vue de développer de meilleures solutions et méthodologies sur l'OSINT.

Relevant de la DGA (Direction de l'industrie de défense – service de la sécurité économique – sous-direction de l'intelligence économique), le site parisien contribuera au renforcement de l'intelligence économique et du renseignement en source ouverte afin d'anticiper l'évolution des marchés de la BITD, de la concurrence industrielle et des compétiteurs stratégiques.

Un challenge OSINT Capture the Flag (CTF) sur le thème de la sécurité économique des entreprises de la BITD, constituera le prochain temps fort du campus. Ouvert à tous, il se déroulera du 14 au 27 novembre 2024, avec une finale à Angoulême qui sera suivie d'une cérémonie de remise des prix.

Emmanuel Chiva a indiqué « la création de ce campus OSINT vient donner du corps à une priorité qui me tenait à cœur : le plein investissement par la DGA du champ de l'intelligence économique. C'est un enjeu majeur pour notre contribution à la fonction stratégique connaissance-anticipation et pour la bonne conduite, notamment, de notre mission de soutien à la BITD ».

*OSINT : open source intelligence